

Ford Blanquefort : la CGT veut croire en une "victoire historique" au tribunal

[A LA UNE SUD OUEST ÉCO INDUSTRIE](#)

Publié le 29/06/2019 à 18h28 par [SudOuest.fr](#) avec AFP.



L'usine Ford de Blanquefort a enclenché un plan social en mars

NICOLAS TUCAT AFP

Semaine décisive pour la CGT Ford Blanquefort : la justice rend mardi puis jeudi deux décisions importantes concernant la fermeture du site girondin

La CGT Ford Blanquefort, qui mène contre le groupe américain une guérilla juridico-politique et attend cette semaine deux décisions dans des procédures distinctes, espère une "victoire historique" afin d'empêcher la fermeture de l'usine de Gironde et freiner la "machine infernale" des destructions d'emplois.

Alors que Ford vient d'annoncer [12 000 suppressions d'emplois et la fermeture de six usines](#) d'ici à fin 2020, la CGT veut croire que la justice bordelaise a les moyens de mettre des bâtons dans les roues du constructeur automobile américain. Mardi, le tribunal de grande instance (TGI) annoncera s'il considère ou non que la fermeture de Blanquefort a été décidée "sans motifs économiques", comme l'affirme la CGT. Jeudi, c'est la cour d'appel de Bordeaux qui donnera son avis sur une procédure concernant un "engagement" de Ford à maintenir 1000 emplois pendant cinq ans.

Dans la première procédure, début juin, à l'audience, la CGT a demandé à une chambre civile du TGI de reconnaître qu'il n'existait pas de motifs économiques justifiant un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour Blanquefort. Ford avait fait connaître début 2018 sa décision de fermer cette usine de boîtes de vitesse implantée près de Bordeaux depuis 1972. Après de longs mois d'incertitude pour les 872 salariés et le refus par Ford de l'offre du seul repreneur en lice, Punch Powerglide, [ce PSE a été validé en mars par l'administration.](#)

Ford ferait appel

Selon l'avocat du syndicat, Me Philippe Brun, il ne s'agit pas d'une cessation d'activité mais d'un "processus de délocalisation (de la production) vers les Etats-Unis d'Amérique". La CGT a également misé sur une assignation au civil pour mener "une bataille politique", selon Philippe Poutou, représentant du syndicat et ancien candidat du Nouveau parti anticapitaliste à l'élection présidentielle. À l'audience, l'avocate de Ford, Me Dominique Mendy, avait de son côté soulevé l'incompétence du tribunal au profit de la justice administrative.

"On espère une victoire historique qui ferait jurisprudence. Même si on sait que Ford ferait immédiatement appel, ça leur compliquerait la vie et repousserait les échéances", a affirmé cette semaine Vincent Alauze, délégué syndical CGT.

Le syndicat a par ailleurs demandé au tribunal de Bordeaux **de constater que le refus par Ford de l'offre de Punch était un "abus du droit de propriété"** et souhaite que la justice désigne Punch comme repreneur. Le groupe strasbourgeois a toutefois fait clairement savoir qu'il n'était plus intéressé. "La justice pourrait quand même ordonner à Ford de chercher un nouveau repreneur et cette fois pour de vrai, pas comme l'an dernier quand ils ont fait semblant", accuse M. Alauze.

"Mensonge éhonté"

La semaine judiciaire de la CGT se poursuivra jeudi avec un arrêt attendu de la cour d'appel de Bordeaux dans le cadre d'une procédure antérieure à l'annonce de la fermeture de l'usine. Le constructeur automobile a contesté un jugement au civil de 2017 qui estimait

que Ford n'avait pas respecté un "engagement unilatéral" à maintenir 1000 emplois pendant cinq ans à Blanquefort à compter de 2013 en échange d'aides publiques.

À l'audience d'appel fin mai, l'avocate de Ford, Me Florence Dupont, avait plaidé que ce seuil n'était en fait qu'un "objectif" non contraignant. Un "mensonge éhonté" pour le conseil de la CGT, Me Olivier Meyer.